la doctrine chrétienne. L'enfant qui a été admis à communier a contracté envers Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a daigné se donner à lui dans la sainte communion une obligation nouvelle de reconaissance et d'amour de mieux connaître et de mieux pratiquer ses divins enseignements.

Aussi le Décret pontifical rappelle-t-il avec insistance à tous ceux à qui incombe la responsabilité de l'éducation de l'enfance que c'est pour eux un devoir très grave de faire fréquenter par les enfants qui ont déjà communié en particulier les leçons publiques du catéchisme.

En conséquence, les curés ne pourront admettre à la Première Communion solennelle que les enfants qui auront fréquenté, durant deux années au moins, le catéchisme paroissial.

Chaque évêque déterminera, pour son diocèse, l'âge au-

quel les enfants fréquenteront ce catéchisme.

III - MESURE TRANSITOIRE

A l'intention des enfants qui ont atteint l'âge de discrétion, mais n'ont pas encore communis, le clergé établira un

catéchisme spécial.

A cet effet, tous les deux mois, à l'occasion de la confession générale des jeunes enfants, il donnera durant trois jours, un catéchisme sur les notions les plus fondamentales de la religion chrétienne et sur la Sainte Eucharistie.

A cette occasion, les parents, le catéchiste et le confesseur pourront plus aisément juger quels sont les enfants

admissibles à la communion privée.

IV - LECTURE ANNUELLE DU DÉCRET

Le Décret Quam singulari Christus amore sera lu aux fidèles, chaque année, le quatrième dimanche du Carême.

§ 4. — EN ITALIE

Le cardinal-archevêque de Milan vient d'adresser à son clergé et à ses fidèles une belle lettre pastorale sur ce Décret, à l'occasion de la clôture des fêtes en l'honneur de saint Charles Borromée.

L'éminent prélat salue comme "providentiel" le récent Décret "qui, expliquant particulièrement les dispositions du quatrième Concile de Latran, appelle à la Table sainte les enfants de 7 ans pour offrir à Jésus... ces coeurs purs".

"Les coeurs purs des petits enfants, enrichis de cette grâce qu'apporte toujours la sainte Eucharistie, — mens impletur gratia, - pourront se conserver chastes plus longtemps." Il y aura, en outre, à cela cet avantage, que "la Première Communion ne sera pas la dernière, ou à peu près", "comme il advient trop fréquemment".